



**FICHE D'INSCRIPTION  
FORMATION P.A.C**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... Mail : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Date de la visite médicale : ..... Nom du médecin : .....

Confirme par la présente mon inscription à la formation P.A.C.

Elle se déroulera à partir du (*date souhaitée en fonction du calendrier disponible sur le site*) : .....

Lieu de la formation : Aérodrome de Vannes-Meucon – 56 250 MONTERBLANC

Moyens pédagogiques :

Formation théorique, Formation pratique par deux, puis un instructeur, vidéo des sauts, location des parachutes et du matériel nécessaire sur place.

Coût de la formation : (*cochez la formule choisie*)

- SAUT D'INITIATION P.A.C : 450€ TTC** : comprend une formation au sol et un saut de découverte.
- FORMATION P.A.C 3 SAUTS : 800€ TTC**
- FORMATION PAC de base 7 SAUTS : 1 315€ TTC** : comprend 6 sauts accompagnés + 1 saut solo
- FORMATION 10 SAUTS : 1 450 € TTC** qui comprennent la formation théorique, les 6 sauts de formation, les vidéos, les briefings, et 4 sauts de consolidation des acquis.
- FORMATION 15 SAUTS (niveau brevet A) : 1 789€ TTC** qui comprennent la formation théorique, les 6 sauts de formation, les vidéos, les briefings, et 9 sauts de consolidation des acquis.
- Vidéo du saut N°1 : OFFERTE**

(*Tarifs 2016*)

Frais annexes : L'assurance, le déplacement, l'hébergement et la nourriture sur place seront à ma charge.

Réservation : **Attention de libeller votre chèque à l'ordre de « E.P.P.B »**

Saut d'initiation PAC : 120€ à l'inscription – le solde le jour de la formation.

Formation PAC : 20% à l'inscription – le solde le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

Attention : toute réservation n'est prise en compte qu'après réception du chèque d'arrhes et de la fiche d'inscription.

Etant donné le nombre limité de places disponibles, les participants seront inscrits par ordre de réception des dossiers complets.

Clause de dédit : *A lire attentivement*

En cas de mauvaise météo ou de problème technique entravant la réalisation de la formation, le formateur s'engage à proposer de nouvelles dates de formation. Si le contractant se désiste après le versement des 20% à la commande dans les 15 jours qui précèdent le début de la formation, cette somme ne sera pas due par E.P.P.B.

Pour les Stages PAC, si l'école vous juge inapte à continuer votre formation théorique, elle vous remboursera l'intégralité des sommes versées. Si l'école décide d'arrêter votre stage de formation en chute libre P.A.C. pour raison de sécurité ou sur votre demande après le 1<sup>er</sup> saut, vous serez redevable uniquement du tarif égal au saut d'initiation en vigueur. Si l'élève décide d'arrêter le stage de formation P.A.C de son propre gré pendant le stage PAC ou pendant la durée de validité de 1 an, le stage ne peut être remboursé, même partiellement. Les sauts du stage ou de l'initiation doivent être tous exécutés dans un délai de 6 mois après la formation théorique pour le saut d'initiation de 9 mois pour le stage PAC (hors fermeture hivernale). Les élèves devront prendre leurs dispositions pour respecter ce délai même en cas de report météo. Sauf cas exceptionnel, après en avoir informé l'école, dans les délais impartis, si ce délai est dépassé toute prestation sera perdue et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Le formateur ne peut être tenu pour responsable des contraintes météo. Le remboursement des sommes versées pour les frais annexes ne peut être réclamer par l'élève (*extrait des conditions générales de vente*).

**Date et signature (précédées de la mention « lu et approuvé ») :**